



Rapport de la commission des finances - préavis 59/2024

Déménagement du réfectoire au collège du Rosset

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci-après la COFIN), constituée par son Président M. Simon Schülé et par ses membres Mmes Filomène Garcia, Ariane Morand et Nadia Pisani Ben Nsir (M. Philippe Noël excusé), s'est réunie une première fois le 6 août 2024 pour préparer ses questions, puis le 19 août 2024 en présence de Mme la Syndique Claudia Perrin, de MM. les Municipaux Denis Favre, Blaise Jaunin et Patrick Oppliger, (Mme Jennifer Dagon excusée), ainsi que de M. Cédric Botré, Chef du service des Travaux, afin d'examiner le préavis cité en titre. Nous remercions la Municipalité pour les explications fournies et les réponses à nos questions.

La COFIN s'est ensuite réunie le 28 août 2024 afin de statuer et rédiger son rapport.

But du préavis

Valider l'engagement par la Municipalité d'un montant de CHF 18 434.60 à titre de *dépense imprévisible et exceptionnelle* pour couvrir les frais de déménagement du réfectoire *Romidi* de la salle polyvalente de Prazqueron au collège du Rosset.

Le caractère *imprévisible et exceptionnel* de la dépense est invoqué du fait que la Municipalité a été surprise ce printemps lorsqu'elle a reçu la planification des réservations de la salle de Prazqueron et qu'elle s'est rendue compte à quel point elle allait être occupée (notamment pour la rythmique au vu de l'augmentation du nombre d'élèves). Chaque fois que la salle de Prazqueron est réservée, le réfectoire doit être installé ailleurs. C'est donc pour éviter aux enfants des déplacements incessants que la Municipalité a décidé de trouver une solution et de la mettre en place à moindre coût avant la rentrée scolaire.

Déménagement temporaire

Cette situation sera réévaluée lors de la construction du nouveau collège des Esserpys dans lequel il y aura un réfectoire, une UAPE et une APEMS. Les classes des enfants de 1 à 4P se trouveront au collège de Prazqueron et celles des enfants de 5 à 8P au collège des Esserpys. A ce stade nous ne savons pas encore si les enfants de 1 à 4P devront se déplacer aux Esserpys pour les repas de midi. De plus, si ou respectivement quand il y aura des travaux de rénovation au collège du Rosset, une solution transitoire devra être trouvée pour assurer aux enfants une cantine adéquate durant la durée des travaux.

Entretien des locaux

Il n'y a pas de concierge au collège du Rosset. Les intervenantes de *Romidi* se chargent du nettoyage du réfectoire qui est situé au rez-supérieur (faire la vaisselle, nettoyer les tables, les WC, etc.). Comme la cuisine partagée avec l'APEMS se trouve au rez-inférieur, cela implique plus de va-et-vient qu'à Prazqueron (monter/descendre) ainsi qu'une coordination avec l'APEMS pour le partage à tour de rôle de la cuisine. Ce surcroît de travail a été estimé à une demi-heure par jour et par intervenante (soit 65 heures de août à décembre 2024) soit un coût de CHF 2'150.00.

Répartition des dépenses

- CHF 14'884.60 pour la pose de parquet au Rosset
- CHF 1'400.00 pour l'achat de matériel de service
- CHF 2'150.00 pour une heure de travail supplémentaire par jour, de la rentrée jusqu'à la fin de l'année 2024.



Rapport de la commission des finances - préavis 59/2024

Déménagement du réfectoire au collège du Rosset

Conclusions

Compte tenu des éléments ci-dessus, la COFIN adopte à l'unanimité de ses membres présent(e)s le préavis 59/2024 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

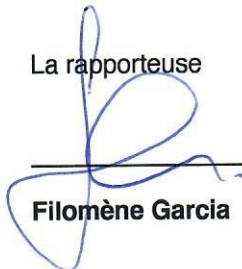
- vu le préavis municipal n° 59/2024 adopté en séance de Municipalité du 22 juillet 2024 ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accepter le préavis tel que présenté ;
- d'octroyer un crédit complémentaire total de CHF 18'434.60 au budget 2024 afin de couvrir les coûts de déménagement du réfectoire *Romidi* au collège du Rosset, crédit réparti comme suit :
 1. un montant de CHF 14'884.60 au compte 02907-3144.00 pour la pose de parquet au Rosset ;
 2. un montant de CHF 1'400.00 au compte 21801-3101.00 pour l'achat de matériel de service et divers ;
 3. un montant de CHF 2'150.00, au compte 21801-3010.01 pour une heure de travail supplémentaire par jour de la rentrée jusqu'à la fin de l'année 2024.

Romanel-sur-Lausanne, le 28 août 2024

La rapporteuse



Filomène Garcia

Les autres membres



Simon Schülé,
Président



Ariane Morand



Nadia Pisani Ben Nsir



Philippe Noël
(excusé)